



Mairie de Montferrat
150, Place CA Pégoud
38620 MONTFERRAT

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatre avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland PERRIN-COCON, Maire.

Date de convocation : 21/03/2025

PRÉSENTS : Roland PERRIN-COCON, Annick LEHNEBACH, Robert LEBARBIER, Françoise GIGAREL, Joséphine ALESSI, Pierre JOSSERAND, Myriam VIET, Anja SCHMIDT, Alain DUTRUC, Jérôme FILLON, Lydie RUEL, Grégory CALLEJON.

ABSENTS : Franck BENOIT GUERINDON, Thomas CHAVE, Florent DACALOR.

EXCUSES :-
- Jessica MAZAUD MOINDREAU donne pouvoir à Gregory CALLEJON
- Alain GARRIGUES donne pouvoir à Joséphine ALESSI
- Arnaud ACHARD
- Yves BELMONTE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre JOSSERAND

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 12
VOTANTS : 14

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal des Conseils Municipaux du 28 Février 2025 et du 07 Mars 2025 soumis à approbation.
- Délibération 20250401 : Vote du Compte Financier Unique 2024
- Délibération 20250402 : Affectation du résultat 2024 de la section de fonctionnement
- Délibération 20250403 : Vote des taux des taxes locales 2025
- Délibération 20250404 : Vote du budget primitif 2025
- Délibération 20250405 : Convention d'opération EPFL n°2024_50371
- Délibération 20250406 : Tarification de la salle des fêtes
- Délibération 20250407 : Demande de subvention pour la vidéoprotection – 2nde tranche
- Délibération 20250408 : Demande de subvention pour la route de l'émaillerie

- Information : Récapitulatif recensement de la population 2025
- Information : Projet réhabilitation FUGAIN

- Questions diverses

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.
Pierre JOSSERAND est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Approbation du procès-verbal des conseils municipaux des 28 février et 07 mars 2025

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 28/02/2025
Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 07/03/2025.
VOTE A L'UNANIMITE

Délibération- 20250301 : Vote du Compte Financier Unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu le code des juridictions financières

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le rapport de présentation du Compte financier unique pour l'année 2024 de la commune,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Annick LEHNEBACH, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le Compte Financier Unique de la commune de Montferrat, dressé par Roland PERRIN-COCON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du CFU :

CFU 2024	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024	1 145 426.19€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024	1 402 562.95€
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2024	257 136.76€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024	2 084 038.12€
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	261 124.21€
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2024	1 822 913.91€
RESULTAT 2024	-1 565 777.15€
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	697 618.89€
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2024	257 136.76€
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	954 755.65€
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR	1 397 931.60€
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2024	1 822 913.91€
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE	-424 982.31€
RESULTAT DE CLOTURE	529 773.34€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VOTE ET ARRETE A L'UNANIMITE les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Monsieur Roland PERRIN-COCON, Maire, a quitté l'assemblée au moment du vote du CFU 2024.

Délibération- 20250302 : Affectation du résultat 2024 de la section d'investissement

Le Conseil Municipal après avoir examiné le CFU constate que ce dernier fait apparaître un excédent de fonctionnement de **529 773.34 €**.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération.

	EXERCICE		2024						
	résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1	part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice N	résultat de l'exercice (sans excédent ni déficit reporté)	résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	restes à réaliser dépenses	restes à réaliser recettes	calcul si besoin de prélèvement (déficit)	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant N+1
INVESTISSEMENT	1 397 931.60		-1 422 913.91	-424 982.31 €	0.00 €	0.00 €	-424 982.31 €	424 982.31 €	
FONCTIONNEMENT	687 618.89	0.00	257 136.76	954 756.65 €					529 773.34 €
solde c/110 ou c/119	697 618.89 €								

L'affectation du résultat se traduit comme suit :

<u>MONTFERRAT</u>		<u>BUDGET</u>		<u>2025</u>	
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
ligne 001	424 982.31 €	ligne 001			
RAR dépenses	0.00 €	RAR recettes		0.00 €	
		compte 1068		424 982.31 €	
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
ligne 002		ligne 002		529 773.34 €	

Le Conseil après avoir examiné le CFU, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice ainsi :

- un excédent de fonctionnement de : 529 773.34 €.
- un déficit d'investissement de : 424 982.31€ reporté au compte 1068.

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération- 20250303 : Vote des taux des taxes locales 2025

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2025, il convient de fixer les taux d'impositions des différentes taxes locales que les collectivités territoriales doivent voter chaque année (article 1636 B sexies du Code général des Impôts).

Mr le maire rappelle la hausse opérée l'année dernière. Il propose de maintenir les taux communaux de l'année 2024, soit

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	35.25%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	53.26%
Taxe d'habitation :	9.82%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	35.25%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	53.26%
Taxe d'habitation :	9.82%

- **CHARGE** Monsieur le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259 complété ;
 - de transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Délibération- 20250304 : Vote du budget primitif 2025

Le Maire présente le projet de budget de la commune pour l'année 2025 :

Les orientations budgétaires retenues pour 2025 visent à satisfaire 3 objectifs principaux :

- La fin de la construction du bâtiment pour l'extension de l'école et la création du Centre de Loisirs,
- L'ouverture d'un commerce alimentaire multiservices de proximité dans le bâtiment de l'ancienne pharmacie acquis par la commune,
- L'étude du schéma directeur d'aménagement du cœur du village.

Dépenses d'investissement :

L'extension du bâtiment scolaire permettra pour l'essentiel de créer des locaux pour 3 classes supplémentaires et pour l'accueil éducatif de jour. Un nouvel espace cantine est créé avec un self-service pour les classes élémentaires, un dortoir supplémentaire pour les maternelles, une salle des professeurs et les locaux sanitaires, vestiaires et de services. Pour l'accueil de loisirs, une salle multiactivités est créée en supplément de la salle de la cantine qui sera également utilisable. Un bureau pour les responsables des équipes périscolaire et AEJ est créé ainsi que les différents locaux de service.

Pour l'école, il est à noter qu'une classe sera fermée cette année en raison de la baisse des effectifs des enfants scolarisés. Cette baisse s'explique pour partie par les retards de construction et de commercialisation des logements prévus. L'équipement en mobilier des nouveaux locaux est à réaliser cette année pour l'essentiel des locaux en réutilisant au mieux les mobiliers existants.

L'impact budgétaire de la construction de l'extension du bâtiment de l'école pour 2025 incluant le mobilier nécessaire, se monte à 1 686 000 €, auquel il faut ajouter :

- L'équipement informatique : 30 136 €
- Installation complémentaire d'une alarme : 8 112 €
- La reprise de l'étanchéité du toit terrasse : 36 751 € au titre de 2025 sur un total de 61 251,90 €, avec une prise en charge par la garantie décennale de 35 460 € TTC
- La reprise de l'étanchéité du bardage mur sur terrasse : 10 106 €
- Le branchement supplémentaire pour eau potable : 6 828 €.

Le centre de loisirs a été créé par convention entre la commune, les parents, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le service Jeunesse et Sports de la Préfecture. Il a vocation à être intercommunal pour le Tour du Lac (Bilieu et Villages du Lac de Paladru actuellement). Il accueillera les activités du plan mercredi, des vacances scolaires et de la garderie. D'autres activités à l'extérieur, pourront être réalisées dans la cour de l'école ou sur le stade sportif. Le centre de loisirs qui fonctionne actuellement sous forme d'une antenne de celui de Saint Etienne de Crossey prend son autonomie au 1^{er} juillet avec la création de l'association ELFA (décision prise par l'Assemblée Générale constitutive du 25 Mars 2025).

Un plan éducatif de territoire est en cours d'élaboration entre les partenaires concernés : parents et enfants, animateurs, enseignants, représentants de la CAF, élus des communes.

Pour le service de garderie, l'association ARLEQUIN, gestionnaire, a demandé la reprise par la Mairie de ce service. Cette reprise est à l'étude avec l'objectif de son intégration à la rentrée de Septembre. Les crédits nécessaires au fonctionnement sont inscrits dans le budget de fonctionnement.

La réouverture d'un commerce alimentaire multiservices de proximité est nécessaire pour les habitants du village, les résidents de Plein-Soleil et les usagers passant sur la route départementale 1075. Suite à la fermeture de l'épicerie, le conseil municipal a décidé de racheter les locaux de l'ancienne pharmacie, idéalement situé, et de lancer un appel à manifestation d'intérêt avec des conditions de loyers réduits au départ pour permettre l'installation d'un tel commerce. L'acquisition des locaux, le remplacement du chauffage, les travaux de peinture sont réalisés sous la forme d'un portage financier par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) avec étalement du coût d'investissement sur 4 années à compter de 2025. Le montant de la première annuité est de 70 000 €.

Le centre du village a connu un développement important ces dernières décennies avec la construction l'école et du centre de santé (cabinets médicaux, nouvelle pharmacie, maison de santé pluriprofessionnelle). La réalisation prochaine de 4 lotissements au sein du village (Le grand Pré, Carré vert, 19-Mars, et Vernatet) représentant 27 logements prévus vont encore accroître ce développement. L'ensemble de ces développements modifient profondément les besoins de circulation au sein du village. C'est pourquoi après la réalisation d'un diagnostic avec le CAUE de Grenoble, le conseil municipal a retenu d'engager une étude d'aménagement du cœur de village. Cette étude débouchera sur une modification du PLU pour rendre les aménagements nécessaires réalisables. Une première étape concernera l'aménagement de la rue de l'Emallierie qui deviendra l'accès principal de l'école et du centre de loisirs. Les inscriptions budgétaires prises sur ce sujet sont :

- Etude Schéma Directeur cœur de village : 40 000 €
- Modification du PLU : 25 000 €

- Aménagement rue de l'Emallerie : 80 000 €

En matière d'urbanisme, un lotissement de maisons dans le quartier du Vernatet s'est ouvert. Son urbanisation avec élargissement du chemin du Vernatet, conformément à la convention PUP établie doit être réalisée pour un coût prévisionnel de 110 780 €.

En matière de sécurité, il convient maintenant de réaliser la 2ème tranche de vidéo-protection, soit un coût de 26 860 €.

Les équipements sportifs de la commune sont à rénover et à compléter pour offrir aux jeunes les activités attendues dans le cadre de l'accueil de loisirs. Cette année, il a été retenu de transformer l'ancien terrain de basket en terrain de basket à 3 : 13 416 €.

A ceux-ci s'ajoutent les contributions à des équipements ou actions menées avec les communes du Tour du Lac (TDL). Ils sont examinés en commission des maires du TDL avant d'être votés par les conseil municipaux de chacune des communes. Pour 2025, ces actions concernent :

- La quote-part pour l'éclairage des Tennis situés au PIN (VLP) : 2 333 €
- La quote-part de la commune pour l'acquisition du mini-bus intercommunal : 2 390 €

Par ailleurs, d'autres opérations sont nécessaires pour les bâtiments publics et les services à la population. Tout d'abord, il s'agit du remplacement de l'ancienne chaudière de l'espace Fugain qui présente des signes de mauvais fonctionnement et est à faire rapidement. Ce remplacement s'inscrit dans les démarches d'économie d'énergie entreprises ces dernières années pour lesquelles des études préalables avec l'agence des économies d'énergies (ADEME) ont été réalisées. Il nécessitera maintenant la réalisation d'un audit énergétique afin de compléter l'isolation du bâtiment, et de concevoir un nouveau système de chauffage pour rénover le réseau de chaleur de l'espace Fugain. Les inscriptions budgétaires prises sur ce sujet sont :

- Audit énergétique : 12 600 €.
- Enveloppe prévisionnelle de travaux : 104 000 € (à compléter dans le cadre de l'audit).

Enfin, les autres opérations suivantes sont nécessaires :

- Aménagements accueil Mairie et salle des fêtes : 9 908 €
- Fin de la transformation en LED de l'éclairage public : 10 000 €
- Enfouissement ligne téléphonique et électrique du Catin et des Groubes : 10 000 €
- Quote-part de la commune pour isolation du bâtiment des primevères : 6 000 €

Les travaux de voirie se limiteront cette année à des travaux d'installation de sécurité (report de crédit) : 4 000 €

Recettes d'investissement - Chapitre 13 : subventions

Pour l'école :

- DSIL : 679 179 €
- Région / contrat mandat : 200 000 €
- Région / Bois local : 29 415 €
- Département – dotation territoriale : 384 000 €
- Fond de concours CAPV : 80 000 €
- CAF : 300 000 €

Pour vidéo-protection / Région – 1ère tranche : 10 686 €

Pour Basket 3*3 / communes TDL : 8815 €

Participation PUP / Vernatet : 25 947 €

Fond de concours PC / CAPV : 80 000 €

FCTVA : 76 263 €

Taxe Aménagement : 15 000 €

Excédent de fonctionnement capitalisé : 424 982 €

Virement de la section de Fonctionnement : 364 299,34 €

Amortissements : 25 361 €

Emprunt d'équilibre (à ajuster selon opérations réalisées) : 107 933,14 €

En matière de Fonctionnement, la reconduction des services existants se traduira par l'application prévisionnelle des hausses liées aux cotisations CNRACL (+ 3 % par an pendant 4 ans) et à l'évolution des carrières des agents (GVT) pour les ressources humaines, à l'évolution des coûts de l'énergie, et à celles générales de la hausse des prix.

Les mesures nouvelles vont essentiellement concerner les coûts engendrés par l'extension de surface de l'école et la création du centre de loisirs, en termes de ressources humaines supplémentaires et de contrats de maintenance.

Au chapitre 60 Achats et Variations de stock, les dépenses sont prévues globalement de BP à BP en légère baisse.

Au chapitre 61 Services extérieurs, baisse également, avec la fin de la location du bâtiment provisoire hébergeant une classe compensant en partie les hausses prévues sur d'autres postes ;

Au chapitre 62 Autres services extérieurs : 4 mois restants d'aide apportée au lancement de la MSP, participation aux frais de permis de construire moins importante, honoraires moins importants que prévus, l'ensemble se traduisant par une baisse de prévision de BP à BP ;

Au chapitre 63 Impôts et Taxes, légère hausse.

Au Chapitre 64 Charges de personnel, augmentation des effectifs ou temps de travail de l'équipe périscolaire pour tenir compte de l'extension des locaux à compter du 1^{er} septembre avec possibilité d'intégration du service garderie ; prise en compte de la hausse de 3 % par an des cotisations CNRACL sur 4 ans ;

Au chapitre 65 Autres charges de gestion courante. Ce chapitre regroupe différentes contributions aux établissements d'enseignements, communes voisines du TDL, subventions aux associations.

La subvention allouée au CCAS de la commune : 14 500 €

Une dépense importante concerne le SDIS avec 47 800 €. Cette cotisation devrait être acquittée l'an prochain par le biais de la CAPV avec le risque de voir se distendre le lien entre la commune et les sapeurs-pompiers, ce qui serait regrettable.

La contribution au Relais des Assistante Maternelle se monte à 15 000 €

La contribution pour l'animation jeunes LOCOACTIVE (solde prévu) : 15 000 €

Le solde des prestations réalisées par la micro-crèche en 2022 (suite accord pris) : 4 823,50 €

La contribution prévue pour la gendarmerie d'été : 6 000 €

Les contributions pour les établissements d'enseignement se montent à 1 313 €

Les actions et contributions pour des activités intercommunales sur le TDL sont prévues pour 8250,30 €

Certaines associations contribuent à remplir un service public, c'est le cas de :

- AEJ de St ETIENNE de CROSSEY qui accompagne la commune dans la mise en place d'un AEJ pour les communes du TDL (sauf Charavines), l'association ELFA devant prendre la suite et devenir autonome à compter du 1/07/25. La subvention prévue pour l'année 2025, incluant la subvention conventionnée (15 000 €), une avance de trésorerie (7500 €), l'activité pour les ados sur 6 mois (3000 €) se monte au total à 25 500 € ;
- SOU des ECOLES, incluant la participation aux frais de piscine : 4000 €
- GARDERIE : participation communale annuelle : 4 000 €

Les autres subventions aux associations ont été examinées et représentent :

- Pour les association sportives et culturelles du TDL : 3 849 €
- Pour les associations de la commune : 3 390 €

Chapitre 66 : Charges financières

Les intérêts des 2 prêts en cours se montent à 45 574,39 €

Le montant total du budget en dépenses est de 1 829 539,53 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT

Les recettes par chapitres sont sensiblement les mêmes qu'en 2024. La baisse globale observée est due à un moindre virement issu du fonctionnement de 2024 (529 773,34 € au lieu de 697 618,89 €). Le nouveau virement à la section investissement prévu est de 364 299 €.

Le budget total recette identique à celui en dépenses est de 1 829 539,53 €.

Alain DUTRUC demande à consulter les déficits des années antérieures.

Annick LEHNEBACH précise que les chiffres sont disponibles sur le rapport de STRATORIAL.

Jérôme FILLON indique que, en ce qui concerne la taxe foncière la commune n'augmente pas son pourcentage et s'en réjouit.

M le Maire précise que nous ne maîtrisons pas les autres paramètres du calcul de cette taxe.

En ce qui concerne la salle des fêtes Annick LEHNEBACH demande à ce que des poignets antipaniques soient installés sur plusieurs portes intérieures afin d'améliorer la sécurité.

Robert LEBARBIER déplore la baisse importante du budget investissement de la voirie.
Mr le maire répond qu'en fonctionnement le budget voirie est maintenue à 32 000€.

Lydie RUEL demande, que, si en cas de reprise de la garderie par la mairie, le système actuel (horaires) serait conservé ?

Grégory CALLEJON répond que tout cela sera étudié et qu'il y aura possiblement quelques modifications.
M le Maire précise que la décision de reprise devra être prise rapidement autour du 15 mai prochain.

SUBVENTIONS :

Joséphine ALESSI donne des précisions et justifie l'augmentation constatée de la subvention donnée au CCAS.
M. le Maire insiste sur le fait de conserver une bonne entente entre les communes du tour du lac.

Robert LEBARBIER s'étonne du manque de transparence des dépenses du sous des écoles.
M le Maire rappelle que le compte rendu financier des associations doit être fourni obligatoirement.

Alain DUTRUC demande à ce que le tableau des subventions soit annexé au budget.
Liste des subventions associatives :

ADMR Virieu	100,00 €
ADSM 38	100,00 €
AFEI	100,00 €
AEJ (reprise locoactive au sein de l'AEJ et fonctionnement AEJ)	25 500,00 €
Amicale Laïque Voiron	150,00 €
Garderie Arlequin	4 000,00 €
Sou des Ecoles	4 000,00 €
Souvenir français	50,00 €
Don du Sang	300,00 €
Comité PEGOUD	1 500,00 €
Montferrat en fête	- €
ASEAI Handicapés Isère	150,00 €
DOREMIFASOL LAC	1 000,00 €
ASSOCIATION WEB RADIO	300,00 €
Les amis du Lavaret	200,00 €
Amicale des pompiers	- €
Les marcheurs de Chassignieu	100,00 €
Associations intercommunales	
Ascolfoot	196,00 €
Badminton	61,00 €
Basket club du lac	76,00 €
Archers du lac	61,00 €
Tennis du lac	166,00 €
Judo club	121,00 €
Karaté Club	76,00 €
Aviron lac Bleu	91,00 €
Yacht club	46,00 €
Ski Club	151,00 €
Escalade	61,00 €
Etoile cycliste St Clair	300,00 €
Arts et Danses	540,00 €
Grange à danser	60,00 €
Trail	600,00 €
SPAC	46,00 €
Volley	76,00 €
Energie sport	121,00 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 831 539.34 €	1 831 539.34 €
INVESTISSEMENT	2 861 880.65 €	2 861 880.65 €
TOTAL	4 693 419.99 €	4 693 419.99 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 Vu l'avis du conseil exécutif du 13 mars 2025
 Vu le projet de budget primitif
 Après en avoir délibéré,

APPROUVE à 13 voix POUR et 01 ABSENTION de Mr LEBARBIER le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 831 539.34 €	1 831 539.34 €
INVESTISSEMENT	2 861 880.65 €	2 861 880.65 €
TOTAL	4 693 419.99 €	4 693 419.99 €

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Délibération- 20250305 : Convention d'opération EPFL n°2024_50371

ANNULE

Délibération- 20250306 : Tarification de la salle des fêtes

Mr le Maire propose d'arrêter les tarifs de location de la salle des fêtes travaillés en groupe de travail spécifique selon le tableau ci-dessous :

**Tarif de location de la
 salle des fêtes de
 Montferrat à compter
 1er Mai 2025**

La réservation est obligatoire auprès du secrétariat de mairie.

CAUTION	SALLE	Tous sauf organisme	600 €
	MENAGE	communaux	100 €

Tarif location	Locataire	DUREE (*)	Période été**	Période hiver**
PARTICULIER	HABITANT DE MONTFERRAT	2 JOURS WEEK-END	400 €	450 €
	EXTERIEUR		800 €	850 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	SIGNATAIRE CHARTE	1 jour ou 1 WEEK-END	gratuité pour AG 1 jour et 1 manifestation WE par an (*)	
	NON SIGNATAIRE CHARTE	LOCATION 2 JOURS WEEK-END	800 €	850 €
ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALE DU (TOUR DU LAC)	SIGNATAIRE CHARTE	1 JOUR EN SEMAINE	100 €	150 €
ORGANISMES ou AG EXTERIEURES ou EVENEMENTS COMPLEMENTAIRES	sur accord	1 JOUR EN SEMAINE	200 €	250 €

(*) Sauf disposition particulière

(**)été : période été du 1er Mai au 31 Octobre, hiver : période hiver du 1er Novembre au 30 Avril

Conditions de Gratuité de la salle des fêtes :

- **Conditions générales :**
 - o Réunir plus de 20 personnes, sinon utiliser une salle de réunion ;
 - o Réservation lors de la réunion annuelle d'élaboration du planning des manifestations ;
 - o Possibilité de réservation en cours d'année sur les dates disponibles ;

Liste des bénéficiaires de la gratuité :

- Commémorations : 19 mars, 8 mai, 11 novembre ;
- Réunions publiques organisées par la Mairie ;
- Réunions ou Assemblées Générales des associations de Montferrat et du Tour du Lac (non suivies d'un repas) 1 fois par an.
- Assemblées Générales de lotissements de Montferrat 1 fois par an.
- Activités scolaires ou périscolaire ainsi que les manifestations organisées par le Sou des Ecoles
- Manifestations du Comité PEGOUD 3 fois par an : 13 Juin, Assemblée Générale, Choucroute ;
- Manifestations organisées par « Montferrat en Fête » au titre de son rôle d'animation au sein de la commune, dans la limite de 6 fois par an ;
- Manifestations organisées par la « Maison pour Tous », dans la limite de 6 fois par an ;
- Activités PRESCRIBOUGE ;
- Associations caritatives ou don du sang.
- Séances du relais assistants maternelles (salle du RAM)
- Expositions, manifestations culturelles ;

Important. La location de ces salles exige un contrat d'assurances, le souscripteur engage donc sa responsabilité en cas de dégradation, d'où l'importance que ces deux contrats (locataire et assuré) fassent référence à la même personne.

Après avoir délibéré sur les tarifs applicables, le Conseil municipal VOTE A L'UNANIMITE.

Délibération- 20250307 : Demande de subvention pour la vidéoprotection – 2nde tranche

Le Maire rappelle que depuis plusieurs années les questions liées à la sécurité des biens et des personnes deviennent de plus en plus préoccupantes pour les commerces du centre bourg. Ainsi les commerces du centre bourg ont été victimes de vols et d'agressions. Les incivilités sont de plus en plus nombreuses, les règles de stationnement ne sont pas respectées. Les vitesses observées sur la RD 1075 qui traverse le village sont parfois très excessives et génèrent des risques importants.

Face à tout cela, la gendarmerie ne peut intervenir efficacement que si une vidéo protection est mise en place. Il y a donc lieu de compléter la première tranche du système de vidéo protection.

Une deuxième tranche d'un montant de 21 491 euros HT soit 25 790.27 euros TTC devrait débiter sur cette année, les crédits ayant été inscrits au budget.

Elle consisterait en la pose de caméras à l'arrière de la salle des fêtes et du parking du cimetière, à l'école (nouvelle entrée sur rue de l'Emaillerie), Venelle des Vergers, aux entrées de hameaux, à la montée des Falconnières, sur le parking Pégoud et rue des Jonquilles.

Le plan de financement serait le suivant :

COUT DU PROJET- 2ème tranche		RECETTES PREVISIONNELLES	
Vidéo protection 2ème tranche	21 491.00 €	Subvention FIPD (50%)	10 691.00 €
		Subvention DEPARTEMENT	1 500.00 €
		Subvention REGION	5 000.00 €
		Sous-total SUBVENTIONS	17 191.00 €
		Autofinancement commune (20%)	4 300.00 €
TOTAL	21 491.00 €	TOTAL :	21 491.00 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur une demande de subvention :

- à la Préfecture dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).
- A la région au titre de l'axe sécurité
- Au département

Le Conseil municipal, après échange de vues et délibération,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire du point de vue de la sécurité d'effectuer ces travaux
SOLLICITE une subvention dans le cadre du FIPD.
SOLLICITE une subvention au titre de l'axe sécurité de la région
SOLLICITE une subvention au département

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces demandes.

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération- 20250308 : Demande de subvention pour l'aménagement de la route de l'Emaillerie

Mr le Maire rappelle que la rue de l'Emaillerie s'inscrit dans le cadre de l'aménagement cœur de village comme première opération dont l'étude détaillée a été réalisée par les services de la CAPV.
L'aménagement est à réaliser pour la rentrée scolaire de septembre 2025.

Le cadrage financier des opérations d'aménagement cœur de village est joint en annexe.

Robert LEBARBIER regrette le cout important de l'étude du cœur de village.
Annick LEHNEBACH précise que cette étude devait être faite maintenant pour préparer l'avenir.
Gregory CALLEJON précise que la rue de l'émaillerie est en fait une impasse, et explique plan à l'appui le détail de l'aménagement prévu.
Jérôme FILLON se demande si l'aménagement de cette impasse ne pourra pas être décalé par rapport à la rentrée des classes.
Grégory CALLEJON explique que, pour des raisons de sécurité, cet aménagement ne peut être décalé.

Considérant l'ouverture prochaine de l'extension de l'école,

Considérant l'avancée du schéma directeur cœur de village mené par INCIPIT, et le cadrage financier du 10 octobre 2024,

Vu l'étude réalisée de la CAPV dans le cadre de ses missions,

Vu le devis de la CAPV concernant l'aménagement de la rue de l'Emaillerie

Le Conseil municipal, après échange de vues et délibération,

- **AUTORISE Mr le Maire à solliciter de la CAPV une aide financière dans le cadre du fonds de concours Cœur de ville-Cœur de village pour l'opération d'aménagement de la rue de l'Emaillerie dont le montant prévisionnel est de 73 335,00 € HT.**
- **AUTORISE Mr le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la dotation territoriale du département de l'Isère.**
- **AUTORISE Mr le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL.**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces demandes.**

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération Supplémentaire- 20250309 : Demande Fonds de concours CAPV TRAVAUX ENERGIE

Mr le Maire rappelle que le site FUGAIN fait l'objet d'un projet de réhabilitation en vue d'améliorer la performance thermique des bâtiments.

Mr le Maire propose d'adresser une demande de subvention au titre du Fonds de concours CAPV TRAVAUX ENERGIE pour l'isolation, la réfection partielle de la toiture et le remplacement de la chaudière fuel du bâtiment communal de l'espace FUGAIN abritant le musée PEGOUD, la micro-crèche LES BAMBINS D'ABORD, la salle dédiée au Relais des Assistantes Maternelles, les deux salles utilisées par la Maison pour Tous, les deux salles utilisées par l'association ARTS et DANSES, et les deux appartements communaux loués dont l'un a vocation à devenir un logement d'urgence au départ de l'un des locataires.

Vu l'étude réalisée par M. Clément DESMARETS dans le cadre de ses missions pour la CAPV,

Vu le devis de la société ENERBAT pour la première étape de diagnostic et de préconisation de la solution à retenir.

Vu l'urgence de procéder au changement de chaudière à l'automne,

Le Conseil municipal, après échange de vues et délibération,

SOLLICITE une subvention au titre du fonds de concours Travaux Energie de la CAPV

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces demandes.

VOTE A L'UNANIMITE

INFORMATION : Récapitulatif recensement de la population 2025

L'INSEE arrêtent le nombre d'habitants de Montferrat à 1857 habitants.

INFORMATION : Projet de réhabilitation FUGAIN – voir délibération ci-dessus

INFORMATION : Projet reprise de la Garderie ARLEQUIN à la rentrée 2025.

Etude à avancer pour une délibération au prochain CM.

INFORMATION : Point épicerie Multiservices

M le Maire indique que les personnes intéressées par le magasin multiservices (ancienne pharmacie) viennent de se désister et que nous demandons les raisons qui ont amenées à cette décision.

Les modalités de recherche de nouvelles personnes se poursuivent.

QUESTIONS DIVERSES

RAS

QUESTIONS DU PUBLIC

1 / Monsieur le président de l'association célestin PEGOUD indique qu'il prépare une convention entre le musée PEGOUD et la mairie.

Il réitère sa demande d'augmentation de la surface du musée PEGOUD et précise qu'il doit souvent refuser des visites jumelées avec le MALP du fait de la faible capacité de visiteurs autorisés.

2 / Laurent SUARD demande à ce que le lieu de stockage des marchandises de Montferrat en fête soit ventilé car les marchandises s'abiment et que la porte est défectueuse.

Prochain conseil municipal : Jeudi 24 Avril à 19h30.

Fin de séance à 22H00

Le Maire



Roland PERRIN-COCON